

S'il ne le sait pas, tenons alors compte des réalités à cet égard et disons-leur que, vu notre excédent actuel, nous ne pouvons percevoir dans le monde aucun débouché qui puisse l'absorber. Cette déclaration contribuerait pour beaucoup à alléger les craintes qui hantent l'esprit des cultivateurs. On devrait faire une déclaration immédiate énonçant la situation exacte en ce qui concerne l'aptitude des pays importateurs à acheter notre blé.

J'ai réclamé une telle déclaration plus tôt au cours de la session, mais j'ai essuyé la rebuffade habituelle. Nous sommes naturellement inquiets au sujet du marché anglais, qui a été le débouché traditionnel sur lequel le Canada a compté pendant des années. Si les États-Unis avec leurs richesses,—ce géant avec lequel nous partageons notre continent,—interviennent pour verser des subventions, qu'est-ce qui pourra les arrêter? Qu'est-ce qui peut les empêcher d'établir un prix inférieur à notre prix de revient et faire tomber ainsi nos exportations? Nous resterions avec des excédents qui ne cesseraient de s'accumuler et notre avenir serait vraiment sombre.

Je crois que le marché anglais est trop essentiel aux Canadiens pour le laisser voler par d'autres. Ce serait fort malheureux si un régime de prix établi par l'État permettait aux États-Unis d'intervenir dans ce débouché et d'en écarter le Canada en ce qui concerne le blé.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire à ce sujet, mais je ne voudrais pas que l'on considère aucune de mes remarques comme un reproche à la Commission du blé; j'ai en elle une grande confiance, car j'estime qu'elle a épargné depuis deux ou trois ans bien des millions de dollars à nos cultivateurs, malgré toutes les critiques qu'on a formulées à son égard. D'ailleurs aucune de mes remarques ne pourra être considérée comme un reproche adressé au ministre car tout l'Ouest du pays s'attend, je crois, à ce qu'il fasse tout ce qu'il pourra, de concert avec la Commission du blé, pour que nos céréales soient mises en vente dans les conditions les plus avantageuses possibles.

Lorsqu'un organisme du gouvernement américain qui a accumulé plus de 750 millions de boisseaux de blé songe à les écouler en tout ou en partie sur le marché actuel, étant donné les quantités de blé qui existent actuellement, la question devient trop grave pour être entièrement confiée à un organisme du gouvernement, tel que la Commission du blé. Je suis certain que la Commission du blé a fait une œuvre magnifique et qu'elle fera tout ce qu'elle pourra; mais lorsqu'elle

se trouve devant une situation comme celle qui existe actuellement, alors qu'un organisme d'un gouvernement puissant comme celui des États-Unis se propose de se débarrasser des céréales qu'il a accumulées durant nombre d'années, il se pose un très grave problème.

Si une telle éventualité doit se matérialiser, je crois qu'il conviendrait alors que certaines déclarations soient faites au Parlement afin d'appuyer la Commission du blé et le ministre. Voilà pourquoi je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole cet après-midi.

Lors de la signature du Traité de l'Atlantique-Nord, une des choses dont il a été expressément convenu avec le gouvernement des États-Unis était que nous allions collaborer dans les jours difficiles qui s'annonçaient, tant sur le plan économique que sur le plan militaire.

**M. Coldwell:** L'article pertinent est l'article 2.

**M. Tucker:** Le traité de l'Atlantique-Nord a été conclu entre gouvernements et engage ces deux gouvernements. Je suis sûr que si l'affaire était signalée au gouvernement des États-Unis celui-ci en saisirait sa corporation de crédit à l'égard des denrées s'il jugeait que les mesures envisagées pourraient tourner au grand désavantage de l'un des signataires de ce traité. Le préambule du Traité de l'Atlantique-Nord est ainsi conçu:

Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique-Nord le bien-être et la stabilité.

Toute mesure de la corporation de crédit à l'égard des denrées qui pourrait de quelque façon faire baisser les prix d'une denrée de base comme le blé pourrait avoir des répercussions désastreuses sur la stabilité et le bien-être de la région de l'Atlantique-Nord. Les conséquences d'une telle décision ne se borneraient pas au blé, mais s'étendraient à d'autres denrées et finiraient peut-être par engendrer des difficultés qui, même si elles sont moins graves que celles que nous avons subies au début des années 30, pourraient nous lancer dans la même voie. Le problème appelle l'attention et l'intervention du Gouvernement.

Il me semble que l'article 2 est le principal article du traité sur lequel nous fondons toute notre défense de la liberté dans le monde occidental. Il faut admettre que si les États-Unis ne sont pas disposés à collaborer sur le plan économique avec leurs associés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, ledit traité n'aura pas la force qu'on voulait lui donner pour la défense de nos libertés. Le traité en cause est la pierre angulaire de tout le monde occidental et il prévoit que les parties au traité doivent collaborer entre elles